



## ASSOCIATION DES ELEVEURS DE TROT DU CENTRE-EST

Le 26 avril 2023

Cher adhérent,

Vous trouverez en pièce jointe, les bulletins d'inscription yearling, foal, parts d'étalons et juments dont vous pourrez faire autant de photocopies qu'il en vous en sera nécessaire.

La vente aura lieu le **lundi 28 août 2023**, à l'agropôle du Marault, à Magny-Cours.

Elle débutera à 14h.

La lettre tirée au sort pour définir l'ordre alphabétique est le O.

Merci de nous faire parvenir vos bulletins, la clôture des inscriptions est fixée au **Samedi 10 Juin** (dernier délais).

Ci-dessous les différents tarifs :

Catégories	Adhérents		Non adhérents	
	Première inscription	Deuxième inscription et plus	Première inscription	Deuxième inscription et plus
Foal	190€	170€	250€	170€
	Si vous n'êtes pas en possession du livret, venez avec <b>le formulaire identification provisoire (feuillé rose)</b> .			
Yearling	190€	170€	250€	170€
Parts d'étalons	150€		210€	150€
	Merci de venir avec <b>la facture originale et le numéro de la part</b> .			
Juments	100€		160€	



### Commissions :

Ajustement du taux des commissions versées aux intermédiaires dans les ventes publiques au trot. A l'issue d'un long travail de concertation mené auprès des différents acteurs concernés, les organisateurs de ventes et autres associations d'éleveurs ont communément convenu d'ajuster le taux de commission versée aux intermédiaires entraîneurs publics et courtiers pratiqué dans le cadre des ventes aux enchères publiques, **de 8.33% HT à 5% HT** et ainsi s'adapter aux pratiques d'intermédiation rencontrées dans l'industrie des courses et de l'élevage de toutes races et pays confondus.

**Impératif pour le jour de la vente : Venir avec la carte d'immatriculation ou votre certificat de vente avec votre clé privée que vous pouvez récupérer sur votre espace Infos Sire. (Voir procédure).**

### Si vous souhaitez une vidéo pour promouvoir la vente de votre équidé :

Une participation de **60€** (comme l'année passée) est demandée par poulain à régler à l'inscription.

Merci de ne pas oublier les numéro UELN, Transpondeur ainsi que le numéro Sire + Lettre, ce qui facilite grandement la fabrication des pedigrees.

### Je vous rappelle le protocole vaccinal mis en place par la SECF :

- Première injection de primovaccination sur les poulains âgés de 4 mois et avant la fin de leur année de naissance.
- Deuxième injection de primovaccination entre 21 et 60 jours après la première injection.
- Troisième injection entre 120 et 180 jours après la deuxième injection.
- Rappel annuel, dans un délai n'excédent pas 12 mois entre les injections.

### **Seuls les yearlings à jour de leurs vaccinations passeront sur le ring.**

Cette année, nous ouvrons notre catalogue aux parts d'étalons, comme décidé le jour de l'assemblée générale. Ces parts seront proposées aux acheteurs en début de vente. Les poulinières seront à la fin.

**N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos poulains et surtout prenez le temps de lire et remplir vos bordereaux. Cela évite bien des erreurs.**

Le bureau vous remercie, nous comptons sur vous.

Bien cordialement.

La secrétaire : Carole CHAUVE-LAFFAY.

**Carole CHAUVE-LAFFAY,**

555, chemin de Beauregard – 42260, Saint-Germain-Laval.

06.81.77.92.22

chauvelaffay@orange.fr

